

FAQ – Concours de Talent

Objectif

Ce concours a pour principal objectif de mettre en lumière les incroyables talents des Haïtiens tout en favorisant la création d'œuvres mêlant créativité et esprit de Noël. Toutes formes de créations artistiques sont acceptées, à condition de démontrer sa pertinence autour du thème : **"Noël en Haïti : sourire et partage"**.

Qui peut participer au concours ?

Le concours est ouvert à toute personne résidant en Haïti et âgée de 15 ans ou plus.

Dans le cas où l'un des gagnants serait mineur, il devra indiquer, lors de la soumission de sa vidéo, la personne autorisée à encaisser le prix en son nom, accompagnée d'une pièce d'identité légale de cette personne.

Ce concours est réservé exclusivement au grand public; aucun employé de Digicel ne peut y participer.

Quels types d'œuvres peuvent être soumis ?

Les participants peuvent soumettre des vidéos mettant en valeur leurs talents dans les catégories suivantes :

- Chant
- Danse
- Peinture ou dessin
- Art dramatique (monologue, sketch)
- Toute autre forme de talent créatif

La vidéo peut inclure plusieurs personnes uniquement si la participation collective est essentielle à l'exécution de l'œuvre. Toutefois, une seule personne sera considérée comme le participant officiel.

Important : Il n'y aura pas de catégorisation des œuvres. Toutes seront évaluées selon les mêmes critères.

Comment soumettre ma vidéo ?

Les vidéos doivent être envoyées par e-mail à l'adresse suivante : **fondation.projet@digicelgroup.com**.

Assurez-vous que votre soumission respecte les critères suivants :

- **Durée maximale** : 1 minute 30 secondes.
- La vidéo doit inclure soit un **opener** (introduction) ou une **bande passante** (sous-titres) décrivant votre proposition.

- Pour les **œuvres matérielles** (dessin, peinture, sculpture), la vidéo doit montrer le processus de création (avant, pendant et après).
- Mentionnez dans l'e-mail vos **informations personnelles** (nom, prénom, âge, adresse et numéro de téléphone).
- Indiquez sur quelle **plateforme** (Facebook ou Instagram) vous souhaitez participer, en précisant votre **nom d'utilisateur** (Username) sur cette plateforme. Vous ne pouvez participer que sur une seule plateforme.
- Une **pièce d'identité légale** doit être jointe à l'e-mail.
- Soumettez l'ensemble des informations susmentionnées **au plus tard le 9 décembre**.

Quels sont les critères de sélection ?

Les vidéos seront évaluées par un jury composé des membres du conseil et du staff de la Fondation Digicel, selon les critères suivants :

- **Respect du thème** : La proposition reflète-t-elle l'esprit de Noël en Haïti, en mettant en avant le sourire et le partage ?
- **Originalité** : Le talent présenté est-il novateur ou distinctif ?
- **Qualité de la prestation** : L'exécution de l'œuvre ou la performance démontre-t-elle un véritable savoir-faire et une maîtrise du domaine ?
- **Qualité technique** : La vidéo se distingue-t-elle par la clarté du son, la qualité de l'image et la créativité dans sa présentation ?

Les vidéos sélectionnées seront publiées pour la phase de vote du public.

Quelles sont les restrictions concernant le contenu de la vidéo ?

- Aucune vidéo contenant des propos, des images ou de la musique jugés immoraux ou déplacés ne sera acceptée. Tout contenu inapproprié entraînera une disqualification immédiate.

Quand et comment les votes en ligne se dérouleront-ils ?

- **Période de vote en ligne** : Les vidéos sélectionnées par le jury seront publiées le 11 décembre. Les votes se dérouleront du 11 au 17 décembre.
- **Sur Instagram**, le participant dont la vidéo obtient le taux d'interaction le plus élevé parmi les abonnés de la page sera désigné gagnant. Il est donc important que toutes les personnes interagissant avec ta vidéo suivent la page de la Fondation pour que leur vote soit validé.
- **Sur Facebook**, le participant ayant la vidéo la plus performante sera désigné gagnant.

Comment les gagnants seront-ils sélectionnés ?

Les gagnants seront déterminés exclusivement par les votes du public. Il y aura deux gagnants :

- Un gagnant sur Facebook.
- Un gagnant sur Instagram.

Les vidéos ayant les meilleures performances en termes de votes sur chaque plateforme seront désignées gagnantes.

Quelles sont les récompenses pour les gagnants ?

Chaque gagnant recevra un prix de 2,000 dollars américains offert par la Fondation Digicel.

Combien de vidéos puis-je soumettre ?

Chaque participant peut soumettre une seule vidéo pendant toute la durée du concours.

Cessation de droits

- En soumettant votre œuvre à ce concours, vous autorisez la Fondation Digicel à l'utiliser à des fins promotionnelles ou d'exposition.
- Si un gagnant soumet une œuvre physique (telle qu'une peinture ou une sculpture), cette création devra être remise à la Fondation pour des fins d'exposition ou de promotion.

Quelles sont les dates importantes à retenir ?

- **Lancement du concours** : 24 novembre
- **Date limite de soumission des vidéos** : 9 décembre
- **Sélection par le jury** : 10 décembre
- **Période de vote en ligne** : 11 au 17 décembre
- **Annonce des gagnants** : 18 décembre

Y a-t-il des frais de participation ?

Non, la participation au concours est gratuite.

Comment savoir si ma vidéo a bien été reçue ?

Vous recevrez un e-mail de confirmation après l'envoi de votre vidéo à fondation.projet@digicelgroup.com.

Quelles sont les règles concernant le plagiat et les méthodes frauduleuses ?

- **Plagiat** : Les vidéos soumises doivent être des créations originales. Toute vidéo reprenant du contenu d'autres sources sans autorisation ou mention appropriée sera disqualifiée.
- **Fraude** : Il est strictement interdit d'utiliser des robots, des scripts automatiques ou tout autre moyen frauduleux pour générer des votes. Les vidéos suspectées de fraude pourront être retirées du concours et les participants disqualifiés.
- **Intelligence Artificielle** : L'utilisation évidente d'outils d'intelligence artificielle pour créer des œuvres artistiques comme des peintures ou dessins numériques est interdite.
- **Primes** : Il est interdit d'offrir des récompenses en échange de votes.